

STAFF\_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

19 octobre 1993

## Réunion du Conseil du personnel, le 14 octobre 1993

Le Conseil du personnel a tenu le 14 octobre sa première réunion depuis l'approbation des statuts rénovés de l'Association du personnel. Il a applaudi nos deux amis, représentants des pensionnés, qui sont passés du statut d'observateurs à celui de membres à part entière avec droit de vote.

### Compte rendu d'activités du Comité exécutif

**Comité de surveillance des restaurants.** Le Conseil a eu une courte discussion sur des propositions de modification de la composition de ce Comité: il a chargé un petit groupe de délégués intéressés de régler hors réunion cette question soulevée par l'Administration.

**Ouverture de postes de titulaires.** Le Conseil a pris connaissance de l'ouverture et la publication de neuf postes, pour une assistante administrative/secrétaire, trois physiciens, un ingénieur (programmation), un ingénieur mécanicien, deux techniciens ou ingénieurs-techniciens (mécanique), un technicien ou ingénieur-technicien (électronique), dont cinq ouverts au recrutement externe, destinés aux Services du Directeur général. Il a noté que ces postes sont ouverts pour des fonctions liées à des travaux dont l'Association n'a pu trouver trace dans aucun des documents officiels dont elle dispose.

Le Conseil du personnel connaît la pénurie de personnel actuelle et les limites imposées à l'ouverture de postes destinés aux activités et projets officiels en cours. Il a donc manifesté son plus vif étonnement à cette nouvelle et il a chargé le Comité exécutif d'écrire au Directeur général pour demander des explications, avec copie au Directeur général désigné.

**Évaluation du système MOAS.** Le Comité exécutif a indiqué que 316 questionnaires avaient déjà été retournés à l'Association, sur les 378 formant l'échantillon représentatif. Une partie d'entre eux a été envoyée à l'Université de Neuchâtel qui estime pouvoir fournir son rapport début novembre.

**Réunion du Comité des Finances.** Le Conseil du personnel a entendu rapport sur des points discutés lors de la réunion du Comité des Finances du 6 octobre courant, en particulier sur l'indice des traitements et les cotisations sociales pour 1994. Les chiffres calculés sont:

|                                                                   |                             |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| indice moyen des salaires de base:                                | 4,53%,                      |
| augmentation de la cotisation du personnel à l'assurance maladie: | 0,21% des salaires de base, |
| augmentation de la cotisation du CERN à l'assurance maladie:      | 0,38% des salaires de base. |

Par ailleurs, en vertu des accords négociés en 1990, les cotisations à la Caisse de pensions augmentent encore en 1994:

|                                                     |                             |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|
| augmentation moyenne de la cotisation du personnel: | 0,31% des salaires de base, |
| augmentation moyenne de la cotisation du CERN:      | 0,62% des salaires de base, |

Le Conseil du personnel a pris connaissance de déclarations de certaines délégations des États membres selon lesquelles l'augmentation des salaires devrait être au maximum de 0% et l'augmentation pour l'assurance maladie devrait être payée en totalité par le personnel. Il a noté que des discussions devaient se tenir rapidement avec la Direction afin de préparer la fin de l'année.

**Concertation avec le personnel et Nouvelle méthode d'adaptation annuelle des traitements.** Le Conseil a pris connaissance des événements récents à ce sujet; rappelons que deux documents, établis par la Direction en concertation avec l'Association ont été présentés au Conseil du CERN en juin dernier. Celui-ci ne les a pas acceptés et les a renvoyés à la Direction pour discussion avec l'Association.

Au mois d'août, la Direction avait préparé deux documents révisés, censés représenter les décisions du Conseil du CERN selon les instructions du Président du Conseil, mais tenant compte aussi, semble-t-il, de lettres écrites par des Délégations après la réunion de juin. Ces documents avaient été rédigés par la Direction **sans concertation avec l'Association, contrairement à ce qui y était écrit.**

Le 15 septembre dernier, le Comité de concertation permanent, unanime, avait recommandé au Directeur général de ne pas envoyer ces documents aux Délégations des États membres et de les retirer des ordres du jour du Comité des Finances et du Comité du Conseil des 6 et 7 octobre. Les deux documents ont cependant été envoyés (il faut dire que l'un d'entre eux avait été envoyé **avant** la réunion du CCP sans en informer l'Association...), retirés de l'ordre du jour du Comité des Finances mais maintenus à celui du Comité du Conseil, en Divers, pour information. Ils sont censés maintenant être des documents soumis à renégociation avec l'Association.

**Révision des Statut et Règlement du personnel.** Le Conseil a pris note des informations suivantes: la révision générale qui est en cours a donné lieu à quarante réunions d'un Groupe de travail interne de l'Administration (appelé IWG/SRR): ce Groupe a produit deux documents approuvés par la Direction et soumis au Comité de concertation permanent.

L'un d'eux porte sur une nouvelle politique des contrats de membres du personnel titulaire selon laquelle la majorité du personnel recruté à l'avenir le serait sur des contrats précaires. L'autre document porte sur une nouvelle définition de catégories des membres du personnel (titulaires, boursiers, attachés, stagiaires, etc. ) précisant ceux qui sont employés par le CERN et ceux qui ne le sont pas.

Le document sur les contrats a été discuté depuis le mois de juillet lors de sept réunions d'un petit sous-groupe du CCP, constitué à l'automne 1992 pour préparer le travail du CCP sur cette révision des Statut et Règlement.

Mais il est apparu difficile d'avoir des discussions fructueuses sur des documents déjà approuvés par la Direction et qu'il conviendrait plutôt de discuter les problèmes à résoudre et les solutions possibles à un stade moins avancé. Plusieurs réunions ont eu lieu, en particulier avec les membres du Groupe IWG/SRR pour tenter de résoudre ces difficultés. Un accord a été obtenu pour modifier la composition du sous-groupe du CCP en y incluant tous les membres du Groupe IWG/SRR. Cette proposition a été présentée au CCP qui l'a acceptée lors de sa réunion du 13 octobre.

Mais le lendemain, lors d'une réunion restreinte destinée à rédiger une note à l'attention du Directeur général à ce sujet, l'Administration est venue avec des objections orales d'origine juridique à la constitution même du sous-groupe du CCP... L'Association a demandé à recevoir ces objections juridiques par écrit pour pouvoir les examiner.

Au vu de cet imbroglio, le Conseil du personnel a décidé de suspendre les discussions sur les projets de modifications des Statut et Règlement tant que la procédure ne serait pas clarifiée.

**Conclusions.** Le Conseil du personnel a décidé qu'il convenait d'informer rapidement et précisément l'ensemble du personnel des problèmes rencontrés et de préparer les réunions de fin d'année; il a décidé de tenir une réunion extraordinaire le 26 octobre prochain sans attendre sa réunion ordinaire du 9 novembre, pour examiner les actions à prendre.

Par ailleurs, le Conseil du personnel a encouragé le Comité exécutif à poursuivre les contacts informels avec la prochaine Direction pour mettre en place des relations de travail normales dès le début de l'année prochaine.

## Activités internes de l'Association

**Suites de l'Assemblée générale extraordinaire du personnel du 29 septembre.** Le Conseil du personnel a pris note que le Comité exécutif avait informé le Directeur général des décisions de l'Assemblée générale sur les statuts de l'Association, dès le lendemain, et qu'il lui avait demandé de porter jugement sur leur compatibilité avec les objectifs de l'organisation et ses activités ainsi qu'avec son caractère d'institution internationale.

Le Conseil a pris note que les formulaires d'adhésion et de cotisation avaient été envoyés à tous les membres du personnel. Cette année, deux textes ont été rédigés, l'un à l'attention des membres du personnel titulaire, l'autre, et c'est nouveau, à l'attention des membres du personnel non titulaire. Il a approuvé les dispositions proposées par le Comité exécutif et le résultat des négociations menées pour le renouvellement du contrat pour l'assurance perte de salaire qui permettent de maintenir pour 1994 la cotisation des membres de l'Association à un pour mille de la rémunération de base assurée.

**Mini-assises de l'Association sur l'assurance maladie.** Le Comité exécutif organise pour les membres du Conseil du personnel une journée de travail sur tous les aspects de l'assurance maladie le vendredi 22 octobre. Un dossier contenant les documents de base a été distribué. L'augmentation régulière et importante des coûts de la santé obligent à un examen approfondi de l'assurance maladie. La journée de travail comportera une partie importante consacrée à l'information, suivie de discussions qui devront être poursuivies par la suite. Les membres du Conseil ont été fortement encouragés à participer.

\*\*\*\*\*

**Dernière minute - Indice des salaires pour 1994.** Nous venons d'apprendre que, sans aucune discussion avec l'Association et sans l'avertir, la Direction a présenté au Comité du Conseil, le 7 octobre, deux Tableaux: l'un où l'indice des salaires est de 4,53%, comme calculé selon la méthode en vigueur, l'autre où l'indice des salaires est de 0,68%, "pour préserver le salaire ramené à la maison"<sup>1</sup> ("take-home pay").

Unissons-nous!

Si vous ne l'avez pas encore fait, remplissez et retournez votre formulaire d'adhésion et de cotisation à l'Association du personnel!

\*\*\*\*\*

### ÉVALUATION DU SYSTÈME MOAS - NOS PLUS VIFS REMERCIEMENTS

Nous voulons remercier tous ceux qui ont répondu au questionnaire sur l'évaluation du système MOAS. Il est très encourageant de voir que la plus grande partie de ceux qui ont reçu ce questionnaire ont pris le temps de le remplir si rapidement. Les réponses sont en train d'être analysées par le Prof. Rousson et ses collaboratrices à Neuchâtel, qui nous ont dit qu'un grand effort de réflexion a certainement été mis dans la rédaction des réponses, à en juger par le nombre important de commentaires constructifs qu'elles contiennent.

### EVALUATION OF MOAS - A VERY BIG THANK YOU

We would like to thank all of those who replied to the questionnaire on MOAS. It is very encouraging that most of those receiving the questionnaire took the time to complete it so promptly. The replies are being analysed by Professor Rousson and his colleagues at Neuchâtel, who tell us that a lot of thought must have been put into the replies, judging from the large number of constructive comments they have read.

<sup>1</sup> pour ceux qui veulent comprendre les chiffres: les pourcentages de cotisation à l'assurance maladie seraient plus élevés que ceux mentionnés plus haut si les salaires n'étaient pas indexés sur la valeur calculée d'après la méthode en vigueur.